Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Université d'ORLÉANS

REGISTRE DES POINTS DE VIGILANCE – MARCHÉS PUBLICS

Liste directe des erreurs récurrentes des entreprises. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le non-respect des formalités administratives et financières constitue une cause d'irrégularité au sens de l'article L. 2152-2 du Code de la commande publique. Une telle situation est susceptible d'entraîner l'allongement des délais d'instruction ou le rejet de l'offre.

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Point de contrôle	Erreur récurrente à éviter
Mauvais endroit de signature	Signature mise à la fin du document au lieu du cadre C1 (la fin est réservée au président / pouvoir adjudicateur).
Signature manquante	Oubli total de signer l'AE quand le règlement de la consultation l'exige.
Montant non indiqué	Oubli de préciser le montant du marché au cadre B1.
Cases non cochées	Cases d'options ou de choix laissées vides.
B4 – Avance : Mauvaise interprétation de la case du renoncement	La question de l'AE étant "Je renonce au bénéfice de l'avance", cocher **OUI** indique que vous **refusez** de percevoir l'avance, tandis que cocher **NON** indique que vous la demandez. Pour les marchés inférieurs à 50 000 € HT, l'avance n'étant pas applicable de droit, il convient de cocher systématiquement **OUI** pour manifester formellement l'absence d'avance.

PIÈCES FINANCIÈRES

Point de contrôle	Erreur récurrente à éviter
Document non signé	Oubli de signer la DPGF ou le BPU (format PDF ou Excel).
Incohérence des prix	Différence entre le montant total de la DPGF et le montant indiqué dans l'AE.

PIÈCES ADMINISTRATIVES & CANDIDATURE

Point de contrôle	Erreur récurrente à éviter
Attestations périmées	Attestations URSSAF ou fiscales de plus de 6 mois. Extrait Kbis trop ancien
Sous-traitance oubliée	Recours à un sous-traitant sans joindre le formulaire DC4 dès l'offre.